



## Succesion ayant droit genealogiste

Par **fabien33**, le **07/09/2013** à **15:15**

bonjour,je me permet de raconter un probleme de sucession en ce moment .nous sommes 13 ayant droit,sur les 13 personnes deux frere et soeur ne pouvant pas produire le livret de famille (perdue)le notaire me dit au telephone que si il n'ont pas le livret de famille il devras faire appelle a un généalogiste,alors que nous avons signer tous les procurations.ma question est la suivante .es que ç tout les ayant droit qui doive payer le genealogiste ou les deux frere et soeur qui n'ont pas put produire leur livret de famille de leurs parent.car tous les autres ainsi que moi ons donner tous les papier demander ?ET PUIS JE DEMANDER UN REFUS EN TANT QUE AYANT DROIT POUR LE GENEALOGISTE,car sa doit couter bonbon .pourquoi payer pour les autres alors que nous sommes nous tous en regle ,sauf deux juste pour un livret de famille .merçi de votre réponse !!!

Par **Essel**, le **18/02/2014** à **22:00**

Bonsoir fabien33,

Avez--vous réglé la situation ? Sinon vous avez des recherches familiales à faire. Rien n'empêche les membres de votre famille de les réaliser eux-mêmes. Ce n'est qu'à défaut de ceci qu'un généalogiste devient nécessaire.Salutations.